ADSEA 86

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANT À L'ADULTE

RAPPORT D'ACTIVITE 2023

INTERVENANTS SOCIAUX EN GENDARMERIE

PRISM

Gendarmerie nationale

Le PRISM

.Le PRISM (Pôle de Réparation pénale, d'Investigation, de Soutien éducatif et de Médiation) est un pôle socio-éducatif regroupant différents services de milieu ouvert, indépendants les uns des autres, œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance, de la délinquance des mineurs, du soutien aux familles et de l'aide aux victimes et des personnes majeures sous-main de Justice.

Toutes les mesures du PRISM mises en œuvre sont, pour la plupart, ordonnées par des magistrats (Parquet, juge des enfants, juge aux affaires familiales, juge d'instruction, juge des tutelles, Cour d'Appel), d'autres notifiées par le Président du Conseil Départemental. Dans le service d'aide aux victimes et celui de la médiation familiale, les personnes viennent à leur propre initiative.

le PRISM met à disposition des professionnels au sein de la Gendarmerie de la Vienne qui sont sous l'autorité du commandant de Groupement de Gendarmerie de la Vienne ou de son représentant.
Ils ont une compétence départementale et les missions d'évaluer et accompagner le public reçu par la Gendarmerie et orientés par les chargés d'accueil des brigades de gendarmerie, pour évaluer et traiter les demandes des usagers.

prism@adsea86.fr

Sommaire

1 APERÇU DU FONCTIONNEMENT

2 CHIFFRES CLEFS

3 L'ORIGINE DES SAISINES

4 CARACTÉRISTIQUES DU PUBLIC

5 FOCUS SUR LES MOMENTS CLEFS DE L'ANNÉE 2023

6 PERSPECTIVES

ISG - Aperçu du fonctionnement

Deux salariés du PRISM honorent le 1,5 ETP d'intervenant social de la gendarmerie depuis 2010.

Ils sont installés au sein du groupement de Gendarmerie départementale, caserne Logerot à Poitiers et son placés plus spécifiquement auprès de la Maison de protection des familles. Ils interviennent sur tout le département, principalement par téléphone et peuvent recevoir les personnes en mesure de se déplacer.

Ils interviennent principalement dans un cadre préventif hors champ pénal. Un des intervenants est chargé en priorité du suivi des dossiers des compagnies de Poitiers et Montmorillon ; et l'autre de la compagnie de Chatellerault.

Le dispositif bénéficie d'un financement tripartite avec le soutien de :

- de la **préfecture** à travers le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance
- du **Département** de la Vienne
- de la Communauté de commune de **Grand Poitiers**

Les ISG sont placés sous l'autorité fonctionnelle de la Gendarmerie et sous l'autorité hiérarchique du PRISM. Une note de l'ANISCG, l'association nationale des ISCG à laquelle le PRISM est affilié, a repris dans une note de 2021 les champs respectifs de compétence de chacune des autorités

A ce jour, les missions de l'intervenant social sont clairement définies comme relevant de l'action sociale, distinctes des missions de sécurité publique. Leur rôle s'articule autour de plusieurs missions essentielles :

- **Accueil et écoute** en évaluant la nature des besoins sociaux révélée dans le cadre de l'activité des forces de l'ordre
- **Intervention sociale de proximité** selon la situation de crise
- Participation au **repérage précoce** des situations de détresse sociale afin de prévenir une éventuelle dégradation
- **Informations et orientations** spécifiques vers les services sociaux de secteur, spécialisés et/ou les services de droit commun
- **Facilitation du dialogue interinstitutionnel** entre les services de sécurité publique et la sphère socio-médico-éducative.

les chiffres clefs

LE NOMBRE D'USAGERS RENCONTRÉS

Après deux années de baisse, expliquées notamment par l'intervention accentuée auprès de victimes de violences conjugales, contentieux qui requiert un accompagnement plus régulier. En 2023, on constate une hausse du nombre de personnes rencontrées, ce qui est le fruit de la hausse du nombre d'ISG qu'il y a eu fin 2021 (passage à 1 .5 ETP en octobre 2021). Mais aussi de la volonté de diminuer le nombre de temps institutionnels pour se concentrer sur les usagers

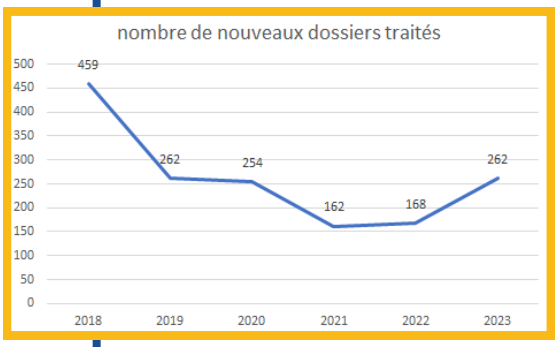

LE NOMBRE D'ENTRETIENS AVEC L'USAGER

Lors des deux dernières années, on a constaté une forte augmentation du nombre d'entretien (+ 108% entre 2021 et 2023). Le chiffre tend à se stabiliser par rapport à l'année passée. L'usager a en moyenne 5 entretiens avec l'ISG

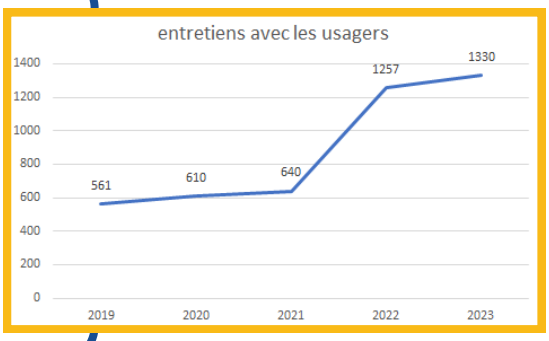

NOMBRE DE RÉUNIONS

Facilitateur du dialogue interinstitutionnel, l'ISG a vocation à rencontrer régulièrement les partenaires. Si la phase post Covid avait nécessité davantage de rencontres, les années 2022 et 2023 sont revenues à des niveaux logiquement plus bas. Toutefois, en 2023, le PRISM et la gendarmerie ont demandé aux ISG de diminuer les temps insitutionnels pour se concentrer sur le suivi des usagers, ce qui a pu être fait.

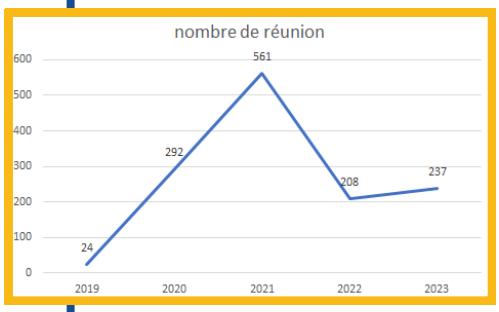

l'origine des saisines

Contrairement aux années précédentes, on constate que les saisines sont désormais très majoritairement le fait de la Gendarmerie **(71%)**. La part des saisines externes étant en diminution par rapport aux autres années, on constate que ces saisines externes sont très majoritairement des "contacts directs avec les intéressés" **(69 sur 76)**

Les personnes reçues par les ISG sont sur l'ensemble du ressort de la Vienne. La Compagnie de Poitiers est très majoritaire puisqu'elle représente la moitié des usagers rencontrés tandis que les Compagnies de Châtellerault et de Montmorillon représentent un quart des saisines

Au delà du territoire de la compagnie, il est possible de zoomer au plus près des différentes brigades et de s'apercevoir que certaines sont plus représentées que d'autres, c'est le cas notamment de **Vouillé avec 19% des usagers, de Jaunay Marigny (12%), Naintré (11%), Civray (10%) ou encore Loudun (8%)**. Cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs, le premier concerne les interventions de la Gendarmerie qui peuvent être plus importantes dans certaines zones du fait du nombre plus important d'infractions. Cela aura donc tendance à rejaillir sur l'ISG. Il peut aussi s'agir de l'information dispensée auprès des victimes ou du "réflexe" de chacun des Gendarmes de saisir l'ISG

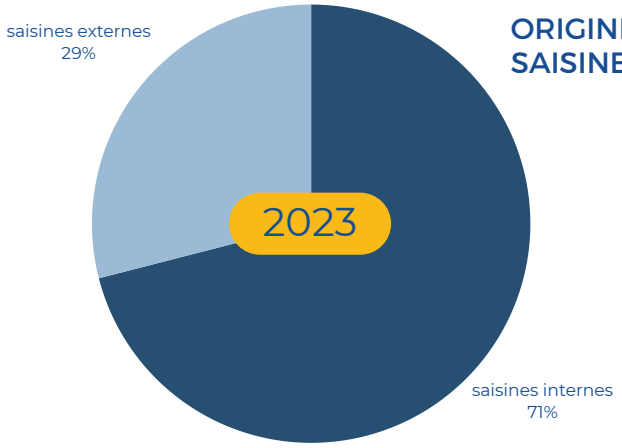

ORIGINE DES SAISINES

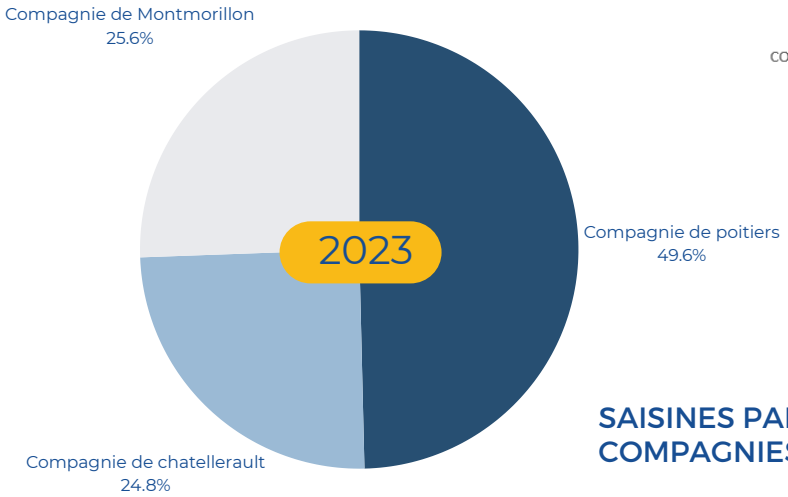

SAISINES PAR COMPAGNIES

le profil des usagers

LES USAGERS SONT PRINCIPALEMENT DES FEMMES ENTRE 25 ET 60 ANS

Comme depuis 2020 la population des 26/60 ans est surreprésentée **(84 %)** parmi les usagers bénéficiaires de l'intervention de l'ISG.
Les femmes sont donc davantage représentés **(72%)**; cela est notamment du à la fois au contentieux d'intervention (violences conjugales) et à la fois au public d'intervention (victimes)
Notons aussi que l'ISG intervient très peu auprès des mineurs **(3%)**, il s'agit là d'une piste d'amélioration pour l'année 2024

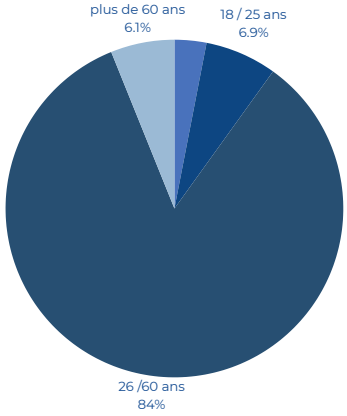

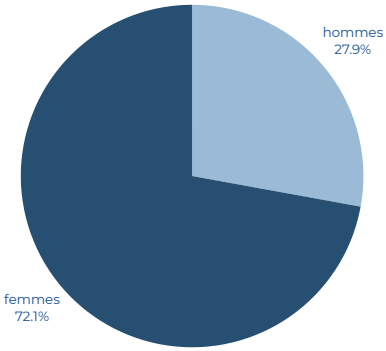

LES USAGERS SONT PRINCIPALEMENT DES PERSONNES VICTIMES

les mis en cause représentent une population toujours très faible de la prise en charge des ISG. En parallèle, on constate une évolution sur le public pris en charge puisque, désormais, les victimes d'infraction sont majoritairement représentées dans les bénéficiaires (**54%**)
Le public défini comme "hors champs pénal" arrivent en second **(31%)** et les auteurs sont très minoritaires. Cela peut s'expliquer à la fois par le réflexe de saisir les ISG, qui se fait davantage pour une victime, mais aussi par le fait que la procédure pénale est principalement tournée vers l'auteur, la victime pourrait donc nécessité davantage d'accompagnement

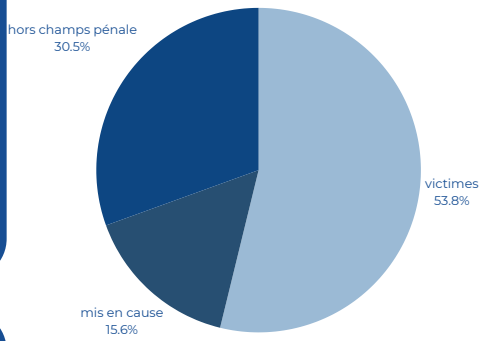

PROBLÉMATIQUES RENCONTRÉES

Ayant un rôle d'évaluateur, l'ISG repère des problématiques autres que celles pour lesquels les usagers sont orientés initialement. Par exemple, régulièrement il repère des conduites à risques qui ne sont pas détectées au moment de sa saisine, de fait il procède aux orientations nécessaires ensuite.
Le graphique permet aussi de voir que les saisines se font principalement sur la base de violences physiques repérées **(51%)** les conflits familiaux **(15%)** et les violences psychologiques **(14%)** arrivent après, dans des proportions totalement différentes

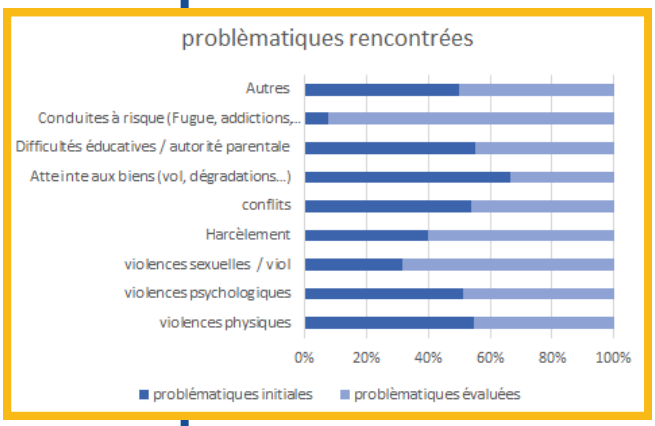

focus sur les moments clefs de l'année 2023

RENFORCEMENT DE LA COMMUNICATION

les ISG ont contribué au renforcement de la communication au travers d'interventions, Des rencontres auprès de partenaires institutionnels ont eu lieu : au tribunal judiciaire lors d'une réunion avec le parquet ou encore lors du **Comité Local d'Aide aux Victimes**. Une intervention auprès des gendarmes dans le cadre de leurs formations existe aussi.
En lien avec la Gendarmerie et la Maison de Protection des familles, les ISG ont participé à la communication extérieure avec notamment un article de **la Nouvelle République, un reportage sur France 3, et des actions mises en ligne sur le Facebook du GGD 86**

LA GESTION DE LA LISTE D'ATTENTE

lAvec la Gendarmerie, les ISG ont travaillé la problématique de gestion de la liste d'attente. Cela s'est traduit par 2 périodes. La 1ère période a eu lieu de février à septembre 2023.
L'objectif était de ne plus avoir aucune situation en attente. Il a été identifié un risque de situations d'isolement professionnel des ISG (annulations de réunions et formations, éloignements de l'activité des RVC 86).
Ensuite, avec la gendarmerie, un nouveau dispositif a été élaboré avec la définition d'un seuil **maximum de 5 situations en attente**. Il y a un peu moins d'annulation comme précédemment précisé depuis, mais elles sont toujours présentes.

PARTICIPATION AUX PROJETS DE LA MPF

RELAXEO : Projet permettant à des victimes accompagnées par la MPF, dans le cadre des suivis TGD, de bénéficier d'un temps d'échanges et de détente pour elles. Les ISG ont pu participer à cette journée relevant l'estime de soi des usagers . Ils ont pu participer à l'accueil des usagers à la MPF en compagnie de la délégué départementale à l'égalité et au droits des femmes et à l'orientation des usagers. Ils ont aussi participé à la sensibilisation des professionnels exerçant à **RELAXO**.
En 2024, et toujours en lien avec la MPF , les intervenants sociaux vont participer à deux projets notamment sur le volet de l'orientation, le premier est adapté du **projet ORFA (Optimisation des Ressources des Forces Armées)** et le second tourne autour de l'utilisation du **jeu "emprise"**
Si il s'agit des projet construit et organisé par la MPF, les intervenants sociaux sont pleinement intégrés à un moment ou à un autre dans ces projets, ce qui traduit à la fois les rapports de qualités entre les ISG et la MPF et leur inclusion au sein de la Gendarmerie

Perspectives

L'ALLER - VERS

En 2023, une réflexion s'est engagé autour de "l'aller-vers". la Gendarmerie possédant 3 compagnie (Montmorillon, Châtellerault, Poitiers) les ISG peuvent être amenés a se déplacer dans les brigades. Il s'agit d'un chiffre non mentionné dans la grille conconstruite au niveau national. Cependant, une augmentation de ces temps de présence est ressentie et il s'agira d'être en mesure de quantifier ces temps en 2024. L'aller vers étant un volonté importante dans le travail social, il s'agira de trouver une organisation pour maintenir cette dynamique, notamment au regard des budgets contraints alloués aux moyens de déplacements par les financeurs

L'INDEMNITÉ SÉGUR

Déjà dans les volontés d'action de l'année 2023, l'indemnité dite "ségur" est toujours une problématique actuelle du poste des ISCG. En effet, contrairement à la majorité des professionnels du PRISM et même des travailleurs sociaux du département, les ISCG sont exclus de l'indemnité ségur (183 euros par mois). De fait l'attraticvité de la mission eu égard au salaire correspondant est faible.
Comme constaté les années passées sur le commissariat de Poitiers, les mouvements de professionnels sur cette mission sont difficiles a appréhender pour les forces de l'ordre. De même la double hierarchie et le contexte d'intervention nécessite des professionnels aguérir, or l'exclusion des ISCG à l'indemnité ségur conduit à à une inéquité entre les professionnels et à expose le poste à une forme de fragilité.
Le contexte 2023 avec notamment le CLAV qui a pu être un espace de parole pour les ISCG et surtout le comité des financeurs et les réunions préparatoires à celui-ci qui se sont déroulés sur le dernier trimestre de l'année 2023 a été l'occasion de rappeler la nécessité que les ISCG puisse percevoir cette prime et voir leur emploi revalorisé. Si l'ensemble des partenaires financeurs conviennent de cette problématiques, aucun accord n'a été trouvé à ce stade. Ce sujet sera toujours au travail en 2024.

STATISTIQUES

L'année 2023 a été marquée par une demande importante du nombre de demandes de statistiques, tant par la juridiction que par la préfecture ou des financeurs. Une volonté de connaitre davantage le dispositif et de l'évaluer existe.
Cependant, le constat a été fait que dans la grille statistique des éléments sont manquants, c'est la cas par exemple des dossiers en attente. De même une comptabilité différente s'oppère avec les ISCG de la vienne. Une réunion fin décembre, dans le but d'harmoniser les statistiques 2024 sur le territoire et d'ajouter des éléments à la grille a eu lieu avec pour objectif d'avoir des statistiques plus affinées en fin d'année 2024.